

Culture et patrimoine

## LANCEMENT D'UNE POLITIQUE D'ART PUBLIC À SAINT-HYACINTHE

*Pour diffusion immédiate*

**Saint-Hyacinthe, le 5 février 2018** – La Ville de Saint-Hyacinthe est heureuse de présenter sa Politique d'art public qui encadre les procédures d'acquisition, de développement, de gestion et de mise en valeur de l'art public à Saint-Hyacinthe.

Cette politique concrétise une action inscrite dans le plan d'intervention de la Politique citoyenne du loisir, du sport, de la culture et de la vie communautaire adoptée en 2013. Grâce à cette politique, la Ville de Saint-Hyacinthe désire soutenir la pratique artistique et culturelle, sensibiliser les citoyens aux arts, à la culture et au patrimoine, tout en améliorant la qualité de leur milieu de vie. La Ville reconnaît que la culture est une composante essentielle contribuant au bien-être des individus et des collectivités, et que l'art public, porteur de sens, offre une vision du monde qui améliore la qualité de vie des citoyens.



« En intégrant l'art dans les espaces publics, nous enrichissons l'environnement visuel et favorisons le sentiment d'appartenance, déclare Monsieur Claude Corbeil, maire de Saint-Hyacinthe. De plus, en renforçant le dynamisme culturel maskoutain, nous attirons aussi des visiteurs qui viennent, à leur tour, admirer les talents québécois. »

### Une politique, trois programmes

La Politique d'art public régit l'acquisition d'œuvres d'art, les projets d'intégration d'œuvres d'art public et l'art urbain. Elle encadre également la gestion de la collection d'œuvres d'art de la Ville. Sous la responsabilité du Service des loisirs, différents comités soumettent leurs recommandations au Conseil. Ils sont composés de représentants du Service des loisirs, du Service de l'urbanisme, du Conseil de la culture de Saint-Hyacinthe, du conseil municipal, du Centre d'exposition Expression et/ou, selon le cas, du Comité consultatif local sur le patrimoine, d'un ou plusieurs artistes professionnels en art visuel et experts invités.



*Voxpopuli* de Louise DeLorme

Les **acquisitions d'œuvres d'art** (par achats, dons, legs ou échanges) assureront le développement et la mise en valeur de la collection d'œuvres d'art de la Ville. Le budget d'acquisition est déterminé annuellement et placé en réserve par le conseil municipal lors de l'exercice budgétaire.



Le programme d'**intégration d'œuvres d'art public** s'applique, quant à lui, à tous les projets de construction, de rénovation ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site dont le coût de réalisation est de 2,5 M\$ et plus, et dont les lieux appartiennent à la Ville de Saint-Hyacinthe. Ce processus permet de réaliser une œuvre d'art pour qu'elle s'harmonise avec l'édifice ou le site extérieur à vocation publique. Le pourcentage du budget réservé à l'intégration de l'œuvre d'art est déterminé par le conseil municipal.



*Fragments d'eau en rivière,  
Marie-France Brière, 2012*

Le programme d'**art urbain** concrétise l'encouragement de la Ville pour la réalisation d'œuvres et d'activités de médiation culturelle résultant d'une collaboration entre un groupe scolaire ou communautaire et un artiste ou collectif d'artistes professionnels. Cette aide et cet encadrement vont permettre également de contrer les graffitis indésirables, transformer certains lieux en points d'intérêt artistique et promouvoir l'art urbain de façon légale sur le territoire maskoutain.

### **Conservation et accessibilité**

La Ville doit assurer la protection et la conservation des œuvres, assurer la sécurité des lieux où elles se trouvent et mettre en place des procédures appropriées pour respecter leur intégrité artistique. Elle doit également assurer la mise en valeur de sa collection et la rendre accessible au public.

Saint-Hyacinthe compte jusqu'à présent 13 œuvres d'art public, situées dans les parcs, à l'intérieur ou à proximité d'édifices publics. La Ville souhaite remercier le ministère de la Culture et des Communications pour son apport financier dans le projet ainsi que tous les membres du comité de suivi de la Politique d'art public.

La [Politique d'art public](http://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca) est disponible au [www.ville.st-hyacinthe.qc.ca](http://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca), dans la section Loisirs et culture, sous l'onglet Politiques. Pour toute information, vous pouvez contacter le Service des loisirs au 450 778.8333 ou par courriel à [service-des-loisirs@ville.st-hyacinthe.qc.ca](mailto:service-des-loisirs@ville.st-hyacinthe.qc.ca).

– 30 –

**Source :** Direction des communications  
450 778.8304